

ENSEMBLE

POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Le CCE du 29/10/13, sur les conditions et l'organisation du travail, s'est poursuivi ce jour. A l'issue des débats, l'intersyndicale composée des organisations : CFTC - CGT - CGT-FO - SNAP - SNU-FSU et Solidaires-Sud, représentant les deux tiers des personnels, ont proposé au vote du CCE une délibération.

Celle-ci vise à obtenir la mise en place d'une **expertise par un cabinet spécialisé et indépendant**, portant sur « **Les Conditions de Travail de l'ensemble du personnel de Pôle Emploi : employés, agents de maîtrise et Cadres** ».

Face à cette proposition, la **DG** a maintenu sa décision **unilatérale** de recourir à « un partenaire du Service Public de l'Emploi » : l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et de **limiter le périmètre de l'enquête aux seuls cadres**.

Pour ces 6 Organisations Syndicales, cette proposition n'est pas acceptable au regard de la gravité de la situation à Pôle Emploi sur les conditions de travail du personnel et les conséquences sur les usagers.

Nos désaccords sur cette proposition de la DG portent essentiellement sur :

1/ **Le choix de l'ANACT qui a la même tutelle que Pôle Emploi** : le Ministère du Travail. Refuser ce choix n'est bien évidemment pas, pour nous, une remise en cause des compétences techniques des personnels de cet organisme mais une véritable précaution qui permet d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt.

2/ L'obstination de la DG à limiter le périmètre de cette étude à **une partie de l'encadrement** alors que nous considérons que le contexte impose que celui-ci s'étende à **l'ensemble du personnel**.

Fort de l'unité de nos 6 organisations syndicales ,

le CCE appelle tous les CHSCT à le rejoindre dans son action,

en procédant au plus vite, à l'organisation d'expertises portant sur

l'impact des organisations sur les conditions de travail des personnels.